



## ÉCOLE D'ESCALADE TERRAIN D'AVENTURE

### FICHE TECHNIQUE 2018 Module "Stage d'application Printemps"

#### 1 OBJET DU MODULE

Vous avez acquis une certaine aisance en extérieur sur site équipé (niveau 5b/5c).  
Vous avez suivi le module école terrain d'aventure progression du printemps ou vous avez le niveau adapté et vous voulez acquérir de l'expérience.  
Vous connaissez le matériel à utiliser et vous voulez poser vous-même toutes vos protections en grandes voies, sous la surveillance de l'encadrant.  
Vous voulez être bien conseillé.

#### 2 SEANCES/LIEU /ÉQUIPEMENT

La séance se déroule en grande voie en périphérie de Grenoble, en partie théorique et pratique.  
L'objectif en fin de module est d'être autonome terrain d'aventure.

Un module de 4 jours consécutifs vous est proposé du Vendredi 1er au Lundi 4 juin 2018 (à définir Calanques, Caroux, Verdon ou Annot).

**Matériel** individuel à apporter :

- Casque.
- Baudrier + longe.
- Chaussons d'escalade.
- Matériel d'assurance.
- Sangles, cordelettes.
- Coinceurs.
- Corde à double.

#### 3 INSCRIPTIONS/TARIF

**Inscriptions et renseignements** : [escalade-sportive@gemsa.fr](mailto:escalade-sportive@gemsa.fr) avant le 1er mai 2018. Les demandes des retardataires seront prises en compte dans la mesure des places disponibles.

*Il faut être adhérent GEMSA et avoir souscrit une assurance.*

**Contribution** : 260 € le module de 4 jours, à payer à l'inscription en 2 chèques dont l'un de 80 € d'arrhes.  
Les arrhes, par définition, sont non-remboursables. Elles sont encaissables dès le versement. Reste le solde à payer.

Il est possible de payer par virement, demandez le RIB.

Indiquer au dos du chèque (ou sur le virement) la référence du stage « EDV12 ». Les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA.

En cas de désistement :

Jusqu'à la date limite d'inscription figurant sur la fiche technique, le solde fera l'objet d'un avoir sur fourniture d'un certificat médical.  
Après la date limite d'inscription, le solde n'est pas remboursable. Si un remplaçant effectue l'intégralité du stage, le solde fera l'objet d'un avoir.

Le solde est encaissable une semaine avant la date de début du stage. Les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA

**Transport/Hébergement** :

A charge des participants. Transport assuré par véhicules personnels. Frais partagés sur la base de 0,30 €/km jusqu'à 300km, 0,25 euro/km au-delà.

Hébergement gîte ou camping.

**Effectif** :

- Le nombre de places est limité à 4 pour un module efficace.
- Inscrivez-vous au plus tôt.